

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission paritaire de
l'enseignement supérieur libre non confessionnel**

A.Gt 03-11-1993 M.B. 17-12-1993

modifications :

A.Gt 21-10-94 (M.B. 01-12-94)

A.Gt 14-02-96 (M.B. 08-05-96)

A.Gt 06-10-97 (M.B. 17-03-98)

A.Gt 10-05-99 (M.B. 14-07-99)

A.Gt 08-03-01 (M.B. 13-06-01)

A.Gt 23-05-95 (M.B. 26-09-95)

A.Gt 12-03-97 (M.B. 16-07-97)

A.Gt 28-08-98 (M.B. 20-01-99)

A.Gt 21-01-00 (M.B. 28-03-00)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subventionnés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91 et 93 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 25 octobre 1993,

Arrête :

*modifié par A.Gt 21-10-1994; A.Gt 23-05-1995; A.Gt 14-02-1996;
A.Gt 12-03-1997 ; A.Gt 10-05-1999 ; remplacé par A.Gt 21-01-2000*

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire de l'enseignement supérieur libre non confessionnel, ci-après dénommée «la commission paritaire» :

- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

Mme Jeanine Verbist;

M. Willy Mons;

M. Stephan Delil;

M. Raymond Vandeuren;

M. Marc Dubru;

M. Jacques Defer;

- en tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

Mme Laurence Kastory;

Mme Gabrielle Buscarlet;

M. Jacques Bierlaire;

M. Marc Vrancken;

M. Louis Esch;

Mme Sandra Delforge;

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Benoît Dewolf;
M. Jacques Rochez;
M. Dominique Ricard;
M. Jacky Giot;
Mme Eliane Jacquemin;
M. Robert Manchon;

- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

Mme Anne-Françoise Vangansbergt;
Mme Françoise Wimlot;
M. Joan Lismont;
Mme Rita De Hollander;
Mme Danielle Nootens;
M. Claude Gobert.

remplacé par A.Gt 08-03-2001

Article 2. - M. Jean-Louis Richard, conciliateur social au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie Fafchamps, conciliateur social adjoint au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé vice-président de la Commission paritaire.

Article 3. - Monsieur Christian Noiret, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommé référendaire auprès de la Commission paritaire.

modifié par A.Gt 14-02-1996 ; A.Gt 06-10-1997 ; A.Gt 28-08-1998

remplacé par A.Gt 21-01-2000

Article 4. - Mme S. Molle, Directrice au Ministère de la Communauté française est nommée Secrétaire de la Commission paritaire.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.